

DECRET N°96-290 du 11 Juillet 1996

Portant approbation du Budget Prévisionnel du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP), pour l'exercice 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-18 du 03 Février 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 83-455 du 23 Décembre 1983 portant approbation des Statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- VU la Délibération du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics en sa séance du 15 Décembre 1995 ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Juin 1996,

D E C R E T E

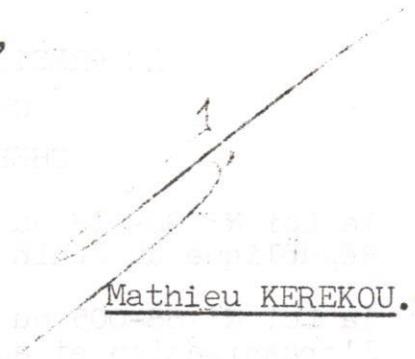
Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1996 du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) tel qu'il est annexé à ce Décret.

.../...

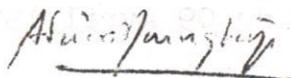
Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Juillet 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,



Kamarou FASSASSI.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi,



Albert TEVOEDJRE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPRE 4 MTPT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 DGTCP 4 GCONB 1
CNERTP 10 CCIB 2 DGBM-CF-DGID 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 4 JO 1.-